

Bulletin municipal

Mai 2009

Sommaire

P. 2 :

Association « A Vos Cartables »

Le permis piéton

P. 3 :

Les cloches du village

Association « F.I.S.C. »

P. 4 et 5 :

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Coupe de peupliers

P. 6 :

Quelques informations pratiques

P. 7 :

Association « Familles Rurales »

Action en faveur de l'environnement

P. 8 :

Nos joies et nos peines

Les dates à retenir

Permanences du maire et des adjoints

Départ à la retraite de Claudine Hébert

ÉDITORIAL

Nous mettons à l'honneur, dans ce bulletin, l'Association des donneurs de sang bénévoles. Tout d'abord parce qu'une collecte va être très prochainement organisée (3 juin). Ces collectes sont importantes en ce qu'elles permettent de sauver des vies : c'est donc un acte généreux que tous ceux qui le peuvent sont invités à accomplir (cf. ci-dessous, l'article de l'association). Certes, depuis plusieurs années, la collecte est organisée en pleine semaine, au lieu du samedi, et cela n'arrange pas tout le monde. Néanmoins, pour être maintenue, il faut un minimum de dons, faute de quoi le déplacement d'une équipe ne peut plus se justifier, financièrement parlant. Or nous sommes souvent à la limite au point que ces dons pourraient ne plus se faire dans le village. C'est donc la deuxième raison pour laquelle nous faisons appel à votre générosité.

Nous donnons également la parole à d'autres associations qui vous proposent des manifestations qu'elles organisent plus ou moins prochainement. On entend trop souvent dire que rien ne se passe à Flavy. Comme vous pouvez le voir en feuilletant le bulletin, rien n'est plus faux. En vous motivant pour participer à ces manifestations, non seulement, à n'en pas douter, vous vous ferez plaisir, mais vous le ferez également à la plus grande joie des bénévoles qui œuvrent au sein de ces associations à votre service.

Les vacances approchent ... Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous les souhaiter bonnes et ensoleillées.

Jean-François Fauquembergue

Association des donneurs de sang bénévoles

Les membres de l'association des donneurs de sang bénévoles lancent un appel à la mobilisation.

Le don de sang est indispensable et irremplaçable pour sauver des vies.

Donner son sang ou ses plaquettes est un geste d'espoir et de partage.

C'est donner un peu de soi-même de façon bénévole et anonyme au service des autres.



Randonnée du 15 mars 2009

Notre action est donc de promouvoir ce sens de l'intérêt public.

Un nouveau décret autorise de donner son sang jusque 70 ans au lieu de 65.

Il autorise également le relèvement à 6 au lieu de 4 dons par an pour les hommes et de 4 au lieu de 3 pour les femmes.

Nos prochaines collectes en 2009 :

- Le mercredi **3 juin** de 16h à 19h15.
- Le mercredi **21 octobre** de 16h à 19h15.

Suite page 2

L'association des donneurs de sang bénévoles organise également :

- une fois par mois une randonnée dans Flavy et ses environs ;
- une fois dans l'année, une sortie découverte. Cette année, elle a eu lieu à Bergues le dimanche 29 mars (cf. photo ci-contre).



L'Association « À Vos Cartables »

Membres de l'association « A Vos Cartables » ou parents d'élèves des écoles de Flavy-le-Martel, ont été invités à participer à la remise des dons aux écoles qui s'est déroulée le **Vendredi 29 Mai 2009** dans la petite salle polyvalente. Ceci, grâce aux bénéfices réalisés lors des manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année 2008.

Les membres du bureau ont profité de ce moment de convivialité pour remettre les récompenses du lâcher de ballons du TELETHON 2008 aux enfants dont la carte est revenue.

A l'issue de cette manifestation, le pot de l'amitié a été offert.

L'association organise son traditionnel repas de kermesse le 20 juin 2009 à partir de 12 h 00. Des bulletins d'inscription seront à votre disposition à la mairie et chez les commerçants. Pensez à réserver. Venez nombreux.

Le Président, R.MASURIER

Cérémonie de remise des Permis Piétons



La remise des permis piétons aux enfants des écoles primaires s'est déroulée le mardi 19 mai dans la grande salle polyvalente où ils étaient réunis nombreux.

Nous remercions la Directrice, Sabine SOURY, et ses collègues pour leur participation active à cette action qui a permis aux enfants d'être reçus brillamment.

Fortes de leur succès, les enseignantes ont décidé de renouveler l'expérience « Permis-Piétons » dès la rentrée prochaine avec un travail continu tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes, la Gendarmerie de SAINT-SIMON (L'Adjudant DANGAIN et Karine), le Chef de Brigade de la Gendarmerie de SAINT-QUENTIN, les parents et les grands-parents des élèves ainsi que les enseignantes.

N'oublions pas Mme Andrée TATIN et M. Daniel CARPENTIER, délégués de la Prévention Routière qui ont contribué fortement au succès de cette manifestation

Les cloches du village

Après avoir fait quelques articles dans ce bulletin, sur le réchauffement climatique et sur le fleurissement, j'ai décidé de rédiger un article sur un sujet totalement différent : les cloches de notre église et leurs fonctions.

Tout d'abord leur son ne peut être entendu que dans le calme et quand le sens du vent est favorable. Alors nous pouvons être surpris par leur timbre qui peut être perçu à plusieurs kilomètres.

Nos cloches sont automatisées avec un boîtier de commandes dont la marque est « Quasimodo » (le nom du bossu dans l'ouvrage de Victor Hugo, *Notre Dame de Paris*).

Ce boîtier a plusieurs fonctions :

- la fonction principale est de donner **l'heure**. Quand l'agriculteur utilisait la traction animale, elle rythmait l'heure du départ et l'heure du retour. Elle rythmait en fait l'organisation journalière du village à une époque où les montres n'étaient pas légion. Il en reste des traces dans des expressions passées dans le langage courant comme « les douze coups de minuit » par exemple.
- L'**angélus** : prière du matin, de midi et du soir. Trois tintements suivis d'une volée. Il est évoqué dans un célèbre tableau, *L'angélus* de Millet qui date de 1858.
- Le **tocsin** : tintement de manière rapide. Il annonçait un danger : guerre, incendie, catastrophe naturelle. Selon la tradition, il permettait d'éloigner les orages.
- Le **glas** : plus sinistre, deux fois trois coups puis une grande volée. Il indique qu'une personne vient de mourir. Il a été utilisé l'année dernière, comme dans toutes les communes de France, pour annoncer la mort du dernier poilu de la première guerre mondiale.
- Le **carillon** : plusieurs cloches sonnent ensemble pour annoncer un événement heureux (mariage, fête religieuse) ; Pâques est ainsi une fête carillonnée.
- La **volée** (sonnerie rapide) annonce aussi un événement heureux, par exemple la libération. D'où l'expression « à toute volée ».

Nous voyons ainsi que les cloches rythment notre vie. Alors quand vous les entendrez, écoutez-les et rappelez-vous que c'est le moyen le plus rapide et le plus économique pour envoyer un message.

Une dernière utilisation de la cloche est celle du garde qui faisait des annonces, aujourd'hui remplacée par ce bulletin, des flash spéciaux et le site de la mairie sur Internet (<http://pagesperso-orange.fr/flavylemartel>), et qui annonçait également le début et la fin d'un scrutin dans le bureau de vote.

Dans un prochain bulletin, je vous parlerai de façon plus technique du clocher de Flavy, du nom et du poids des cloches.

Éric Van Isacker

LE F.I.S.C ORGANISE SON TOURNOI ANNUEL EN LA MÉMOIRE DE SON POTE

ALEXANDRE RODRIGUES

SAMEDI 6 JUIN 2009

AU STADE MUNICIPAL DE FLAVY-LE-MARTEL

PARTICIPATION DES 6 ÉQUIPES OÙ ALEX A ÉVOLUÉ

DÉBUT DU TOURNOI À 8H15.

RESTAURATION SUR PLACE.

ENTRÉE GRATUITE !!!!

VENEZ NOMBREUX



Révision du Plan d'Occupation des Sols en élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune de Flavvy le Martel

Le document d'urbanisme est en cours.

Des réunions ont lieu en mairie avec la commission d'urbanisme et de nombreux intervenants (responsables EDF, Véolia, assainissement ...). Au cours de ces réunions, Les principaux principes suivants ont été retenus :

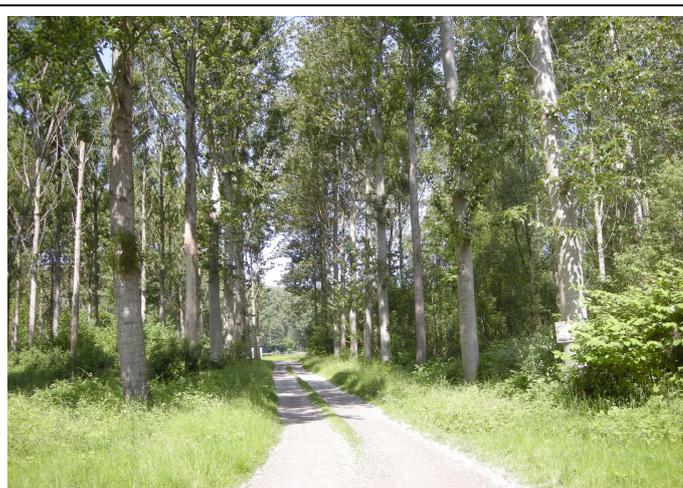
- **une utilisation rationnelle du territoire** qui respecte la morphologie urbaine, qui assure la mixité des fonctions urbaines et la cohérence des zones d'extension
- **Préservation de l'environnement naturel et du paysage :**
 - prise en compte des risques naturels,
 - protection de la ressource en eau, connaissance du sous-sol,
 - mise en valeur et préservation des éléments remarquables,
 - protection des espaces boisés, haies, jardins,
 - prise en compte et valorisation des entrées de ville
- **Prise en compte de la voirie et des réseaux :**
 - Capacité d'alimentation en eau potable,
 - dimensionnement et caractéristiques de la station d'épuration, défense incendie,
 - requalification des voies et carrefours,
 - sécurisation...
- **Activités :**
 - création de la zone artisanale accueillant le nouveau centre de secours en entrée de ville (direction Frières),
 - prise en compte des activités agricoles,
 - prise en compte des nuisances et des dangers,
 - prise en compte des risques industriels,
 - prise en compte du commerce en centre bourg....
- **Habitat :**
 - mixité sociale,
 - objectif de population,
 - organisation de la nouvelle structure urbaine.

Un des projets du document d'urbanisme en cours d'études concerne la mixité sociale : la municipalité envisage une zone réservée pour assurer la construction de logements locatifs et d'accès à la propriété.

Les emplacements réservés dans les documents d'urbanisme peuvent servir à retenir des terrains en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.

Le terrain concerné permet de relier un lotissement existant et relativement récent , à la rue de La Fère (cf photos page 5).

Révision du Plan d'Occupation des Sols en élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune de Flavy le Martel



Pour information

Une coupe de peupliers (environ 2 200) est prévue :

- Chemin rural dit « du Grand Marais » (56 unités)
- Chemin rural dit de « La Fosse Commune » (19 unités)
- Chemin rural dit de « La Porte Verte » (56 unités)
- Chemin des 17 Setiers (20 unités)
- Parcelle A n° 30 Lieudit « Le Grand Marais » (434 unités)
- Parcelle A n° 32 Lieudit « Le Grand Marais » (1 672 unités)

LA MAIRIE VOUS INFORME

Défibrillateur

M. TREPANT, Directeur de la Maison de Retraite Charles LEFEVRE nous informe que la maison de retraite a reçu un défibrillateur (appareil qui dans 40% des cas peut sauver la vie d'une personne en arrêt cardiaque) et qu'il le mettra à la disposition de la population en cas de besoin.

La Communauté de Communes prévoit aussi un achat groupé de ces appareils pour les communes intéressées et la commune de Flavy a prévu cet achat.

Il faut néanmoins une formation pour se servir de ces appareils. Mais on peut donc espérer que dans un proche avenir des vies pourront être sauvées dans notre commune.

Merci à M. TREPANT.

Vols dans le cimetière

Des plaintes nous sont parvenues concernant des vols ou de légères dégradations dans le cimetière. On y a même vu des personnes circulant à mobylette dans les allées du cimetière.

Nous rappelons que cela est interdit et nous demandons aux personnes témoins de ces faits d'avertir immédiatement la Mairie ou M. le Garde ; le flagrant délit sera aussitôt relevé et verbalisé.

Merci de votre aide.

Vie scolaire

Les inscriptions pour la cantine ou la garderie à partir de septembre 2009 seront prises en Mairie à partir du 1^{er} juin.

Il y a quelques changements : l'École PARADIS aura le même régime que l'École du Centre : pour que l'enfant soit accepté, il faut que les deux parents travaillent et l'enfant peut être inscrit à la journée.

Les enfants de l'École PARADIS viendront manger dans la salle polyvalente.

Une réunion des parents intéressés aura lieu fin juin pour expliquer toutes les modalités.

Vos impôts locaux

Le Conseil Municipal réuni le 3 avril dernier a fixé comme suit le taux communal des taxes directes locales pour 2009 :

Taxe d'habitation	=	16,39
Taxe Foncière Bâtie	=	18,04
Taxe Foncière non Bâtie	=	39,86

Le taux de la taxe professionnelle ne relève plus de la compétence du Conseil Municipal depuis le 1^{er} janvier 2000 suite à l'application de la Taxe Professionnelle Unique sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON.

Les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâtie et non bâtie rappelés ci-dessus sont inchangés depuis 1993, néanmoins vous pouvez constater chaque année une augmentation sensible du montant total de vos impôts locaux.

Ces variations résultent

- de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives foncières appliquée chaque année par l'administration des Impôts (+ 2,5% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie - + 1,5% pour la taxe foncière non bâtie en 2009), et le cas échéant de l'augmentation de la valeur locative de votre habitation suite à des travaux d'amélioration ou d'extension ;
- de l'évolution des taux fixés par les autres collectivités locales (Intercommunalité - Département - Région).

Association Familles Rurales de Flavy-le-Martel & Environs

Compte Rendu de la Semaine de Centre aéré du mois d'avril 2009

Lors de ce mini-centre axé sur le thème : « la magie des fleurs », nous avons accueilli 17 enfants âgés de 6 à 12 ans. Diverses activités ont été proposées : fleurs en papier mâché, peinture à main et éponges, reproduction d'œuvres d'art avec des pinceaux brosses, fleurs en origamis, réalisation d'un parcours de billes, puzzles, fleurs en perles, visite des Serres de la Croisette où les enfants ont pu apprécier la grande diversité des plantes et repartir avec une petite plante repiquée par leurs soins. Les parents ont été conviés à une exposition des œuvres réalisées par leurs enfants.



Les inscriptions définitives concernant l' Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mois de Juillet ont lieu à partir du **vendredi 29 mai** au Relais Familles situé 1 place de l'église à Flavy le Martel pour les familles des communes de **Flavy, Cugny, Annois**.

La Kermesse du centre de loisirs aura lieu le dimanche 26 juillet.

L'association envisage de mettre en place des **cours de conversation anglaise** à partir d'octobre 2009. Cet atelier serait ouvert aux lycéens et aux adultes un soir par semaine. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter dès à présent Véronique au 03.23.52.17.83

A l'initiative d'une conseillère municipale, Audrey Dehaussy, membre de la « commission environnement », une action de ramassage des débris souillant le domaine public a été menée le samedi 18 avril de 14 heures à 16 heures.

Une information avait été faite auprès de la population pour recruter des bénévoles intéressés par cette action civique : une dizaine de personnes se sont mobilisées, dont plusieurs enfants, qui ont arpenté quelques rues de la communes en les débarrassant des débris divers venus là on ne sait comment.

Cette action citoyenne revêt bien sûr une valeur symbolique ; elle rappelle des gestes simples qui devraient aller de soi dans un monde civilisé : respecter autrui, respecter les choses, c'est aussi se respecter soi-même.

Les participants à ce ramassage pour leur part n'ont pas regretté les quelques heures consacrées à rendre le cadre de vie plus accueillant. Nul doute que cette action sera reconduite.



NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

4 Mars : Clémentine LERAY
24 Mars : Timéo STAPOR
30 Mars : Manon CORDIER
6 Avril : Samantha DERCHE
10 Avril : Anaël DUFOUR
18 Avril : Mathilde INGHELBRECHT
27 Avril : Noa CHAVATTE
5 Mai : Yanis LAMBERT

Mariages

23 Mai : David GRONNIER
et Aurélia LECOT
23 Mai : Alan KAZMIERCZAK
et Sophie NOLLET

Décès

28 Mars : Maryse SOURY
épouse LAURENT
29 Mars : Philippe VIGNON
31 Mars : Huguette DELIGNY
épouse GRANDSIRE
16 Avril : Micheline FREMIN
épouse BACON
16 Avril : Renée HEBERT
épouse DRUESNE
24 Avril : Germaine DUPUIS
épouse DUFLOT
28 Avril : Maurice DENEUVILLE
28 Avril : Michel LEMAIRE

PERMANENCES DES MAIRE ET ADJOINTS

(de 9 h 30 à 11 h)

30 - 31 mai : Pas de permanence
6 - 7 juin : M. VAN ISACKER Eric
13 - 14 juin : Mme NOIZET Annick
20 - 21 juin : M. JULIEN Patrick
27 - 28 juin : M. LEFEVRE Régis

LES DATES À RETENIR

MAI

29 mai : Remise des Dons aux écoles – Association « A vos
Cartables »
31 mai : Marathon 6 h de pêche « La Perche »

JUIN

3 juin : Don du Sang petite salle polyvalente
3 juin : Fête des Mères
7 juin : Élections européennes (petite salle)
13 juin : Concours de pétanque intersociétaires Boule Flavienne
14 juin : Randonnée Pédestre des Donneurs de Sang Bénévoles
(repas champêtre)
18 juin : Appel du 18 juin
19 juin : Assemblée Générale Entente Sportive Intercommunale
19 juin : Fête de la Musique
20 juin : Kermesse des écoles primaires
20 juin : Journée Jeunes de la Pêche (cadets—minimes
Licenciés et non licenciés)
21 juin : Championnat Départemental de 3^{ème} division (Pêche au
coup)
26 juin : Concours de pétanque intersociétaires Boule Flavienne

JUILLET

4 juillet : Concours de Pêche moins de 16 ans
5 juillet : Randonnée Pédestre des Donneurs de Sang Bénévoles
5 juillet : Marathon de pêche de 6 heures par équipes de 2
8 juillet : Concours de pétanque en triplettes – 50 ans Boule
Flavienne
13 / 14 juillet : Fête Nationale
26 juillet : Kermesse Accueil de Loisirs sans Hébergement

SEPTEMBRE

6 septembre : Randonnée Pédestre des Donneurs de Sang
Bénévoles
13 septembre : Concours de pétanque intersociétaires Boule
Flavienne
26/27 septembre : Fête patronale - concours de boules

OCTOBRE :

3 octobre : Concours de pétanque intersociétaires Boule
Flavienne
10 octobre : Concours de belote Amicale du Personnel
Communal
11 octobre : Randonnée Pédestre des Donneurs de Sang
Bénévoles
21 octobre : Don du Sang petite salle polyvalente

Claudine HEBERT nous quitte pour goûter le bon temps de la retraite. Tous les flaviens un jour ou l'autre ont pu apprécier sa gentillesse et sa compétence. Malgré nos regrets tous nos vœux l'accompagnent pour cette nouvelle tranche de vie.

Vous trouverez donc maintenant Hervé ABRAHAM bien sûr, mais aussi Marianne DESFONTAINE et Jessica NICOLAU.

Cela nous amène à revoir les horaires d'ouverture au public de la Mairie : tous les jours sauf samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ; le samedi, une permanence est assurée de 9h30 à 11 h00 par le Maire ou les Adjointes. Tout ceci sera affiché en Mairie.

N'hésitez pas à consulter le site de la mairie